

LA TAXE sur les Œuvres d'Art

Il apparaît maintenant certain à la plupart des artistes et à l'appareil d'Etat que l'impôt de 10 0/0 institué par l'article 27 de la loi du 31 décembre 1917 constituait une injustice à l'égard des artistes. Cette injustice involontaire est venue d'une hâte excessive — excusable — qui n'avait pas permis de se rendre exactement compte de la situation réelle des artistes dans la société contemporaine.

Tout de suite l'émotion fut vive et le bon maître Bartholomé — l'auteur de ce Monument aux Morts du Père-Lachaise, qui restera comme un des plus beaux morceaux de sculpture de notre époque et de toujours — vint m'en faire part avec le dévouement qui l'apporte aux causes dont il a la charge. Après une première visite au ministère de l'Instruction publique, M. Lafferre nous reçut avec sa bonne grâce habituelle et se montra tout à fait favorable aux revendications qui lui étaient justement présentées. Je me rencontrai de nouveau avec MM. Bartholomé, Béraud, Flameng et, cette fois, en compagnie d'un excellent juriste, Roger Picard comme du meilleur « fiscal » de notre époque, William Oualid. Nous examinâmes tous ensemble la situation et la proposition de loi que j'ai eu l'honneur de déposer l'autre jour sur le bureau de la Chambre est résultée de ces délibérations.

Il est naturel d'imposer les objets de luxe, mais il ne serait pas de frapper les artistes dans le produit direct de leur travail. L'art, surtout dans une démocratie, qui a besoin d'être instruite de toute façon, n'est pas un luxe ; il se présente comme un des plus nobles besoins de la nature humaine et ce devrait être, même, la tâche d'un gouvernement républicain que, dans la mesure du possible, ne pas le réserver seulement pour une élite. L'objet d'art, au moment où il sort des mains de l'artiste, quand il est encore sa création, le résultat de son effort, ne peut être considéré comme objet de luxe ; et, en tant que socialiste, j'estime que si l'intermédiaire doit, quant à lui, être frappé d'un impôt, — car il gagne, souvent de plus en plus par la valeur accrue de l'objet — l'artiste ne saurait l'être. On peut citer, à ce sujet, telle toile de Degas que l'auteur vendit environ mille francs et qui, passant de mains en mains, finit par valoir vingt, trente mille et plus. Or que touchait l'artiste là-dessus ? Rien que les premiers mille francs ; rien d'autre. Nul ne soutiendrait que ce soit juste.

Je suis sûr, pour ma part, que si les artistes, tout en gardant, bien entendu, chacun leur individualité propre, indisciplinable, ai-je besoin de le rappeler, arrivaient à se grouper, à se renouer par l'association, par le syndicat — oh ! oui — comprenant enfin que l'intérêt d'un seul a besoin, pour être défendu, de l'intérêt de tous, les choses changeraient, sans doute assez vite.

Dans la question qui nous préoccupe plus spécialement, les artistes se sont demandés :

- 1° Si les œuvres d'art seraient comprises parmi les objets de luxe ;
- 2° Si la nouvelle taxe atteindrait les ventes opérées directement par l'artiste lui-même.

Or il ne semble pas que la question puisse recevoir une réponse autre que négative.

Il n'est pas possible, en effet, d'alléger l'artiste (peintre, sculpteur, statuaire, dessinateur, graveur, etc.), à contraindre son acheteur à lui verser un impôt complémentaire en sus du prix de l'œuvre vendue.

De multiples raisons s'y opposent. En premier lieu, l'œuvre d'art n'est pas nécessairement et en elle-même un objet de luxe. Elle ne le devient qu'à certaines conditions, tenant beaucoup plus de la situation de l'acheteur que de l'usage qu'il fait de l'œuvre achetée qu'à cette dernière elle-même. Déclarer qu'en tout état de cause une œuvre d'art est un objet de luxe constituerait donc une erreur économique et un véritable danger national.

Le législateur n'y a pas songé. Il a souscrit à la mesure les œuvres littéraires ou musicales. On ne concevrait pas qu'il en fût autrement du tableau ou de la statue dont le rôle dans l'éducation artistique de la nation est tout aussi considérable. De plus, l'artiste qui vend lui-même son œuvre n'accomplit pas un acte de commerce. Il est, en somme, dans la situation de tous les producteurs, agriculteurs ou artisans, vendant leurs propres produits.

J'ai donc déposé la proposition de loi suivante : « L'article 27 de la loi du 31 décembre 1917 est complété ainsi qu'il suit : « La taxe prélevée à la vente des œuvres d'art originales, faite par l'artiste qui les a produites ou ses ayants droit, soit à un particulier, soit à une personne en faisant le commerce. »

Je suis persuadé que ma proposition recevra de la Chambre un accueil favorable. Je sais, à la suite d'une conversation que le ministre des Finances est d'accord avec moi.

Evidemment, cet article ne pare pas à tout. Mais il réserve un point essentiel et primordial.

Une loi est, en quelque sorte, un cube. Ce n'est ni un complet individuel sur mesure ni un maillot. Il faut que chacun y tienne son drap.

Il me semble que les artistes y trouveront leur part et n'y seront pas mal.

André LEBEY,
député de Seine-et-Oise.

LA ROUMANIE et les exigences de la Quadruplice

Que se passe-t-il en Roumanie ? Telle est la question qu'on se pose avec insistance depuis plusieurs jours et à laquelle il est encore bien difficile de répondre en raison des renseignements rares d'ailleurs et contradictoires qui parviennent.

Tout d'abord, on avait annoncé que Mackensen avait envoyé au gouvernement roumain un ultimatum lui enjoignant de faire connaître s'il était disposé à conclure immédiatement la paix en lui laissant quatre jours de réflexion. Le délai expirait le 10 février. On a démenti ensuite que cet ultimatum ait été lancé. La date du 10 février est passée sans qu'aucun résultat appréciable ait pu être enregistré. On a bien dit que le délai primitif avait été prolongé de deux jours, mais ces deux jours supplémentaires se sont écoulés sans apporter aucun éclaircissement.

Il y a lieu d'admettre que la sommation du maréchal allemand n'avait pas complètement le caractère qu'on lui attribuait tout d'abord. Il semble que Mackensen se soit borné à mettre la Roumanie en demeure, non pas de conclure la paix immédiatement, mais d'entrer en négociations en vue de continuer l'armistice pour permettre d'arriver à la paix. Il ajoutait qu'il ne pourrait entrer en contact avec le cabinet Brătianu. C'était demander le départ de ce cabinet. On sait que M. Brătianu s'est sacrifié et satisfaction partielle a été ainsi donnée à la sommation allemande.

C'est sans doute en raison de cette première satisfaction obtenue que Mackensen laisse à la Roumanie le temps de constituer un nouveau cabinet pour entamer les pourparlers. Or, la constitution du nouveau gouvernement ne paraît pas aller toute seule. Le général Averesco, chargé de cette mission, éprouve des difficultés et n'a pas encore réussi à trouver tous ses collaborateurs.

La question des pourparlers semble donc, pour cette raison, rester en suspens. Mais il n'en reste pas moins certain que l'infortunée Roumanie se trouve dans une situation des plus critiques. S'il faut en croire le président du Conseil des ministres de Bulgarie, elle doit capituler sans condition et s'en remettre à la générosité de l'ennemi. Rien encore ne permet de conclure que le cabinet Averesco se résignera à aller jusque-là.

Les navires de commerce tous réquisitionnés à partir du 10 mars

M. Bouisson, commissaire aux Transports maritimes et à la Marine marchande, vient de faire approuver par le gouvernement un décret qui, par application de la loi du 10 février 1918, décide qu'à partir du 10 mars prochain, il sera procédé à la réquisition de tous les bâtiments de commerce français affectés au transport des personnes et des marchandises.

Les réquisitions seront effectuées par les soins du commissaire aux Transports maritimes. La notification sera faite pour chaque navire : 1° Aux armateurs et propriétaires ou à leurs représentants s'il y a lieu ; 2° Au capitaine, maître ou patron. La notification fera mention, s'il y a lieu, de la réquisition des états-majors et des équipages.

Les formes et modalités de la réquisition, les conditions de gestion de chaque navire réquisitionné, les conditions du règlement et de la liquidation des indemnités seront déterminées par des conventions et porteront référence à une charte partie type. A défaut de conventions amiables, les règles prévues par le titre VII du décret du 2 août 1877, modifié par le décret du 31 juillet 1914 pour les réquisitions de l'autorité maritime seront applicables.

L'artillerie américaine officiellement entrée en ligne

Nous savions hier que l'artillerie américaine avait pris une part active à la préparation de notre attaque en Champagne.

C'est une première participation intéressante, elle fixe une date d'entrée en ligne. Une armée ne se crée pas du jour au lendemain, tant s'en faut, à aucun point de vue. Aux Etats-Unis, presque tout était à faire : instruction des cadres, recrutement de la troupe, organisation des services, matériel, etc. Mais il faut se rendre compte qu'avec de puissantes ressources en personnel, en moyens d'action industriels et financiers, tout s'effectue parallèlement. Il n'est pas plus long d'instruire mille officiers, mille aviateurs, mille artilleurs, que d'en former une douzaine. Une fois les usines montées, les machines-outils construites, il n'est pas plus long de produire mille canons que d'en fabriquer une batterie, mille appareils d'aviation qu'une escadrille. L'installation d'une création en grand demande de longs travaux préliminaires, mais ensuite le temps qui semblait perdu est très vite rattrapé par une production intensifiée.

D'ailleurs, nous avons de cela un exemple irréusable, celui de l'armée anglaise, de la misérable petite armée du maréchal French, de 80.000 hommes à la bataille de la Marne, devenue, et depuis longtemps, la puissante armée, merveilleusement organisée et outillée, qui a fait reculer les légions d'Hindenburg, malgré toutes leurs fortifications, tous leurs obstacles, tous leurs souterrains et leurs abris, depuis le front de l'Angleterre jusqu'à celui de l'Escaut. Ce que l'Angleterre a fait et continue à faire, avant peu l'Amérique l'aura fait aussi et le développera tout autant, si ce n'est plus.

Général BERTHAUT. CZERNIN VA REPONDRE

Zurich, 15 février. — La Gazette de Voss apprend de Vienne que le comte Czernin a l'intention de répondre très prochainement au message de M. Wilson.

AVANT LE CHOC

(De notre correspondant de guerre)

Front français, 15 février. — Tâchons d'écrire serré. Nous sommes sous une menace d'offensive, ce qui fait que depuis des mois beaucoup d'écrivains « font de la copie ». Il s'est tant dit de choses que dans le tas il y en aura de bonnes. Il peut tant s'en dire qu'on hésite à grossir ce nombre. Nous le voyons bien depuis trois semaines qu'avec nos yeux ouverts nous courons le front, de l'Alsace en Champagne et du soldat guetteur au chef d'armée. Chacun de ces soirs, à l'heure heureuse où nous trouvons une chaise, le démon de notre devoir particulier nous reprenant, nous cherchions nous aussi à « faire de la copie ». Que dire ? La quantité ne manquait pas. Quel réel si nous avions été bavard de notre naturel ! Mais comment opérer notre choix ? Nous ne rapportions dans notre esprit que suppositions, se contredisant. Toutes étaient si raisonnables que le bon sens lui-même se refusait de les départager. La lecture des journaux nous guidait d'ailleurs dans notre silence. De l'un à l'autre, commandants, colonels, généraux, saisissant chacun un renseignement passager et vraisemblable, se contredisant en demeurant raisonnables. Combien à ces moments nous avons apprécié l'infirmité de nos moyens qui ne nous permettent pas d'écrire tous les maux !

Cependant de temps à autre il nous faut rendre compte de nos travaux. Nous n'utiliserons pas les grands mots du moral, de l'héroïsme, du jusqu'au-bout. L'abnégation de nos combattants est assez sublime, elle peut se voir à nu. Elle n'a besoin de nul manteau pompeux pour recouvrir sa vérité. Faisant ainsi, nous n'interpréterons pas l'avant avec les imaginations de l'arrière et l'avant piquera une rogne de moins.

Les deux offensives possibles

Sur le front, croit-on à l'offensive ? Oui... Savoir que nous serons surpris sera déjà l'être moins. Que peut préparer l'Allemagne ? Rien que la raison ne prévoit. Deux sortes d'offensives se proposent à elle. L'une dont le résultat serait moral, l'autre dont le résultat serait militaire. L'offensive morale ? Oh la trouverait-elle ? A Reims, à Nancy, à Belfort. Ce sont des noms qui sonnent haut et qui, pendant quelques semaines, pourraient de leur bronze emplir le ciel sombre de l'Empire. L'offensive militaire ? C'est-à-dire sur Paris ? Il n'y a, tout bien compté, que deux bonnes routes... Les deux armées, l'anglaise et la française, ainsi recevraient leur choc. Allons donc Belfort à Nancy, de Nancy à Reims, faisons ces secteurs un par un. Qu'y voyons-nous ? Ce que les avions boches constatent chaque jour : il y pousse des piquets et des fils de fer. Il est des travaux que les soldats aiment à camoufler, ce ne sont pas ceux-là. Nous en avons eu la preuve par un mot de l'un d'eux ; au photographe allemand qui planait au-dessus de lui il cria : « Tiens, regarde, c'est du bon. » La surprise peut donc s'exercer en choc, non en profondeur.

Aujourd'hui 15 février l'Allemagne ne possède pas le maximum des forces que, dans le courant de cette année, elle pourra lancer contre nous. La paix russe lui libère soixante divisions. Pour les amener il lui faut bien deux mois et demi. Dans la nécessité où elle est de porter son coup avec son maximum de chances, son résultat diplomatique de l'Est ne va-t-il pas lui faire retarder la date de sa ruée ? Possible. L'Allemagne connaît comme nous les principales lois de la guerre actuelle. Elle ignore pas que n'importe quelle offensive trahira d'abord et ne tardera pas à s'éteindre si l'assaillant, durant le temps qu'il la mène et se bat dans le système fortifié, n'a pas trois, sinon deux divisions à pousser contre une de l'assailli. Les aura-t-elle ? Ce renfort, en tout cas, compensant l'importance des défenses que nous pourrions élever pendant ce temps, la rapprocherait d'une des chances du succès. Elle nous a habitués à ne rien négliger. Elle le peut moins à cette heure que jamais. La saignée qu'elle va imposer à son peuple sera large. Ses mitrailleuses qu'elle nous réserve pour ce jour, pouvant être portées par un seul homme et entraînant 400 cartouches à la minute, l'entraîneront mathématiquement qu'elle donne à ses combattants n'empêcheront pas plusieurs de ses générations de rester accrochées, saignantes et livides, à nos fils de fer. S'il n'obtient, contre ces nouveaux voiles de deuil, que quatre ou cinq kilomètres de terre martyrisée, Ludendorff, sans être balayé, pourra-t-il traverser Berlin ?

Maintenant, et ceux qui vont recevoir le coup ? et notre armée ? C'est là que le soldat déteste que l'on chante sa gloire en détonnant. Les panégyriques que l'on fait de lui sont toujours « à côté » ; son oreille est juste, alors il crie. Rien ne l'irrite autant que l'idée théâtrale que l'on a de sa personne. La meilleure intention ne suffit pas. Ce que des bonnes âmes, croyant le comble, disent de sa vie et de ses sentiments, le fâche. L'encens que l'on brûle devant lui est arrivé à l'écoeur. Il n'y a que les statues de bois pour supporter sans broncher la fâche de cette même fumée. Notre soldat est en chair et en pensée, ne l'oublions pas. Les mots qui le glorifiaient en 1914 et qui, en ce moment, correspondaient à son état d'âme n'ont pas changé ; lui, a fait du chemin. Il ne veut pas que l'on noie sa nouvelle manière d'héroïsme sous les grandes

Celui qui les attend

M. Henderson

des armements ; nous n'admettons pas le boycottage économique et nous voulons aboutir à la Ligue des Nations.

Toutes ces idées, qui trouvent leur expression presque complète dans les discours de M. Wilson, ne sont pas des idées pacifistes, car nous ne sommes pas des pacifistes.

Les ouvriers anglais, eux aussi, ne sont pas des pacifistes ; ils continueront la lutte avec courage, pour autant qu'ils comprennent qu'ils ne se battent pas pour des idées impérialistes, mais ils estiment que les conditions de paix doivent être nettement établies et ne laisser place à aucun doute.

GUILLAUME II roi de Lithuanie

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 15 février. — Un télégramme de Berlin que l'évêque de Kowno, M. Karwizyn, qui vient d'avoir au quartier général à Berlin des entretiens au sujet de l'avenir de la Lithuanie, a déclaré aux journalistes que l'Allemagne a l'intention de créer une Lithuanie indépendante sur une base monarchique et conservatrice conforme au vœu d'une grande partie de la population lithuanienne. L'évêque n'a pas indiqué quel serait le monarque, mais il paraît certain que ce sera Guillaume II ou un de ses fils.

phrases consacrées qui, loin de dégager son sacrifice, l'étouffent. Il défend que l'on présente de lui une figure qui ne soit pas sa figure. Il interdit aux profanes d'interpréter son âme d'après leur âme, comme s'il ne pouvait depuis longue date que sa qualité n'a besoin d'aucune estampille.

Les variations auxquelles on se livre sur « son moral » lui font hausser ses dures épaules. Chaque homme qui écrit sur lui se sert de cette bonne couleur pour badigeonner, les yeux fermés, les colonnes qui doivent supporter son éloges. Partout où ce mot se rencontre, il est tourné de telle façon que l'on voit de suite le combattant heureux d'être où il est. C'est tout juste si on ne lit pas qu'il désire que son état se prolonge. Le soldat français est plus haut que cela. S'il éprouvait un plaisir à vivre la vie qu'il vit il serait moins grand qu'il ne l'est. Allez demander à ce guetteur qui, sa couverture sur ses épaules, son fusil à côté de lui, rêve par cette nuit sinistre, devant la tignasse rousse des fils de fer allemands, s'il est heureux d'être là ! Mais que le Boche se précipite sur lui, il étendra la main pour l'égorger. On ne saut pas son foyer.

Albert Londres.

La participation des socialistes au gouvernement

Le groupe des socialistes de la Chambre s'est réuni hier au Palais-Bourbon. Il a tout d'abord envisagé la question de la participation au pouvoir de trois de ses membres : MM. Combarès-Moré, Bouillon et Diagne (dont nous avons annoncé la nomination récente comme commissaires).

Le groupe a voté une motion autorisant ces trois commissaires à continuer leur concours au gouvernement ; mais, dorénavant, ceux qui seraient présentés pour entrer dans une combinaison ministérielle devront demander l'avis de la C. A. P. et du groupe socialiste parlementaire.

La motion sera, d'ailleurs, soumise demain à l'approbation du Conseil national du parti.

Des délégués socialistes anglais sont arrivés hier à Paris

« Nous ne sommes pas des pacifistes », nous dit M. Arthur Henderson

Le groupe a reçu ensuite les délégués socialistes anglais et belges qui sont venus s'entendre avec leurs collègues français, en vue d'une conférence internationale qui préparera une conférence internationale pour la paix.

MM. Henderson et Mac Donald ont invité leurs collègues à se rendre à une première conférence qui aura lieu prochainement à Londres et où l'on s'entendrait sur les principes généraux d'une « paix démocratique et juste ».

M. Mac Donald a exprimé l'avis qu'on ne pourrait se contenter d'une paix boiteuse et qu'il fallait, avant de réunir la conférence internationale, qu'un accord complet se fit à la conférence interalliée entre tous les socialistes des gouvernements alliés.

MM. Huysmans et de Broekere, délégués belges, ont approuvé les déclarations de M. Mac Donald et l'accord paraît pouvoir se faire.

M. Arthur Henderson, que nous avons vu hier sans la soirée, a déclaré :

« Nous sommes venus à Paris pour assister à la réunion du Conseil national du parti ouvrier français et pour préparer notre congrès international. Vous connaissez nos idées : elles ont été définies au cours du Congrès du Labour Party qui s'est tenu à Londres l'été dernier et elles ont été précisées, il y a quinze jours, au Congrès de Nottingham. »

Elles peuvent se résumer tout d'abord dans la formule : ni annexions, ni indemnités ayant un caractère de punition. Nous voulons, en outre, après la guerre, la limitation des armements ; nous n'admettons pas le boycottage économique et nous voulons aboutir à la Ligue des Nations.

Toutes ces idées, qui trouvent leur expression presque complète dans les discours de M. Wilson, ne sont pas des idées pacifistes, car nous ne sommes pas des pacifistes.

Les ouvriers anglais, eux aussi, ne sont pas des pacifistes ; ils continueront la lutte avec courage, pour autant qu'ils comprennent qu'ils ne se battent pas pour des idées impérialistes, mais ils estiment que les conditions de paix doivent être nettement établies et ne laisser place à aucun doute.

Il a dormi jusqu'à 9 heures

Il s'était couché tard à cause des formalités nécessaires par son changement de situation, formalités auxquelles il s'est prêté sans mauvaise grâce, et il a ensuite arpenté sa cellule jusqu'à minuit. Il se montrait très ennuyé qu'on n'ait pu lui procurer ses cigarettes maryland à bout armé dont il lui restait quatre ou cinq paquets dans son autre cellule. Les gardiens avaient dû lui répondre, en effet, qu'il leur est interdit de pénétrer la nuit dans des cellules fermées.

Un gardien lui a offert une cigarette, mais il l'a refusée.

Le réveil des condamnés à mort est fixé à sept heures, mais après les émotions de la soirée et l'agitation de la nuit, Bolo dormait si bien qu'on le laissa, pour une fois, se reposer jusqu'à 9 heures.

On ne lui a pas encore rasé sa fine moustache : on attend la décision au sujet du pourvoi.

Il fera son lit lui-même

Hier matin, on lui a remis ses cigarettes et il n'a guère cessé de fumer. Apparaissant, son lit était fait par l'auxiliaire-détenu qui sert aussi de domestique à M. Caillaux. Bolo lui faisait remettre en échange le reste de ses aliments ; maintenant, il devra faire son lit lui-même. Trois gardiens sont continuellement en surveillance près de sa cellule et l'un d'eux ne quitte pas son guichet. Si Bolo veut allumer sa cigarette, il doit le demander au gardien ; la boîte d'allumettes restant à l'extérieur sur une planchette.

Sa cellule est absolument semblable à son ancienne, mais il n'a plus qu'un seul matelas au lieu de deux. Il ne s'est pas plaint d'avoir trouvé son lit plus dur.

LES BELGES EN RÉVOLTE contre le Boche usurpateur

Nos ennemis, par leurs manœuvres politiques tortueuses, la façon dont ils ont révéillé, attisé, exploité la question flamande, se chargent de nous démontrer que, pour eux, la possession d'Anvers et de Zeebrugge est un enjeu capital de la guerre.

Nous les voyons, dès les premiers jours de 1915, dès la fondation de la Vlaamische Post, à Gand, astucieusement multiplier les efforts pour tâcher de diviser Wallons et Flamands et susciter un irrédentisme flamand.

Flammingants et Fransquillons

D'ailleurs, à qui est bien au fait de la question des langues en Belgique, il apparaît clair comme le jour qu'il ne s'agit pas tant d'une lutte de races, de nationalités entre Flamands et Wallons que d'un conflit entre Flammingants (ceux qui veulent en Flandre donner le pas au néerlandais sur le français) et ceux qu'on appelle les Fransquillons, c'est-à-dire les Flamands attachés à la culture, à la langue française. Ceux-ci entendent tout au moins que cette langue, cette culture ne soient point bannies des Flandres où elles ont, depuis des siècles, de profondes racines.

La guerre se prolongeant, l'envahisseur obtint la collaboration d'une poignée de traitres (quel pays n'a les siens ?) : individus tarés, fruits secs de la politique, de l'enseignement, de la littérature, gallophobes incurables ou pannéerlandistes dont les rêves priment à sourire.

Ces « activistes » formèrent le fameux Conseil des Flandres qui envoya une délégation à Berlin et des messages au kaiser. Disposant des deniers publics, protégés par les baïonnettes allemandes, ils ont usé de tous les moyens de pression et de chantage. Ils n'ont réussi qu'à exaspérer la grande masse des patriotes belges, wallons et flamands. En Belgique occupée, comme en terre d'exil, ils ont été désavoués par tous ceux qui portent un nom en Flandre ou même dans le mouvement flammingant, en un mot par ceux qui peuvent se dire les vrais mandataires du peuple flamand.

Chasse boche au français

On connaît les étapes de l'œuvre de dissocation que les Allemands, avec le concours de ces traitres, poursuivirent en Belgique. Ils ont flammé l'Université française de Gand. Ils ont, par des mesures coercitives qui rappellent leurs méthodes de gouvernement chez les Danais du Slesvig, chez les Polonais et chez les Alsaciens, voulu bannir la langue française de la Flandre. Un arrêté du gouverneur von Falkenhayn, en date du 9 août dernier, est formel à cet égard. Depuis longtemps les enseignements français sont prohibés. Des 1915, à Bruges, on grattait au coin des rues le nom français, des rues peint au-dessus du nom flamand.

La vaste agglomération bruxelloise, où la langue principale est le français, en dépit de l'existence d'un sabir savoureux qui n'a plus que de lointains rapports avec la langue de Vondel, a été mise au régime flamand. La ville est même devenue la capitale de la partie flamande du pays, cependant que Namur était désignée comme capitale de la Wallonie, après la séparation administrative.

En bien ! Savez-vous comment le bon peuple de Bruxelles réagit contre ces mesures idiotes et tyranniques ? Une lettre

Louis Piérard.

La première journée du condamné à mort Bolo

Lui et Porchère ont signé leur pourvoi en revision

La première nuit qu'a passée Bolo dans sa cellule de condamné à mort — la 711 — a été, pour lui qui dormait auparavant d'une seule traite, fiévreuse et agitée. A plusieurs reprises il s'est levé et a demandé de boire. On lui a donné le reste d'une bouteille d'eau d'Evian qu'il avait dans son ancienne cellule.

Il avait bavardé avec les gardiens affirmant que sa condamnation à mort n'est pas définitive en raison des nombreux cas de cassation relevés dans son procès — ce qu'il trouva des juges, dit-il, car je suis innocent. Les télégrammes d'Amérique ne sont pas l'expression de la vérité. On le reconnaîtra un jour : il se peut qu'il soit trop tard pour moi ; la revision de mon procès ne me ressuscitera pas, mais mon nom sera réhabilité, de cela je suis certain.

Bolo a toujours son rire habituel, mais il est plus nerveux.

Il a dormi jusqu'à 9 heures

Il s'était couché tard à cause des formalités nécessaires par son changement de situation, formalités auxquelles il s'est prêté sans mauvaise grâce, et il a ensuite arpenté sa cellule jusqu'à minuit. Il se montrait très ennuyé qu'on n'ait pu lui procurer ses cigarettes maryland à bout armé dont il lui restait quatre ou cinq paquets dans son autre cellule. Les gardiens avaient dû lui répondre, en effet, qu'il leur est interdit de pénétrer la nuit dans des cellules fermées.

Un gardien lui a offert une cigarette, mais il l'a refusée.

Le réveil des condamnés à mort est fixé à sept heures, mais après les émotions de la soirée et l'agitation de la nuit, Bolo dormait si bien qu'on le laissa, pour une fois, se reposer jusqu'à 9 heures.

On ne lui a pas encore rasé sa fine moustache : on attend la décision au sujet du pourvoi.

Il fera son lit lui-même

Hier matin, on lui a remis ses cigarettes et il n'a guère cessé de fumer. Apparaissant, son lit était fait par l'auxiliaire-détenu qui sert aussi de domestique à M. Caillaux. Bolo lui faisait remettre en échange le reste de ses aliments ; maintenant, il devra faire son lit lui-même. Trois gardiens sont continuellement en surveillance près de sa cellule et l'un d'eux ne quitte pas son guichet. Si Bolo veut allumer sa cigarette, il doit le demander au gardien ; la boîte d'allumettes restant à l'extérieur sur une planchette.

Sa cellule est absolument semblable à son ancienne, mais il n'a plus qu'un seul matelas au lieu de deux. Il ne s'est pas plaint d'avoir trouvé son lit plus dur.

récente venant de là-bas nous l'apprend. Les marchandes des quatre-saisons, les marchandes de crabes, de crevettes et de moules, qui craignent naguère leur marchandise en flamand, ne l'annoncent plus maintenant... qu'en français. Soyons fiers des Craînchebilles en jupons du pavé bruxellois. Elles n'ont pas démerité de leur bourgmestre Max.

En Flandre, il n'en va pas autrement. Ansele, le grand tribun socialiste gantois, qui a l'oreille des foules ouvrières, éconduisait véritablement, il y a quelques semaines, un puissant personnage allemand qui, une fois de plus, essayait de le gagner au mouvement dit « aktiviste ».

Belgique, d'abord !

Tenez, voici ce que m'écrivit de Londres, où il relève d'une grave maladie, Emile Clens, qui est sans doute le plus grand peintre flamand d'aujourd'hui et qui a voué à sa terre natale, à ses plaines de la Lys, une affection si fervente :

« Nous sommes d'abord des Belges. Il est inouï de penser que l'envahisseur qui a été le bourreau de nos parents, frères et sœurs, trouve des gens chez nous assez lâches pour jouer le jeu infâme de faux patriotes et aider les Allemands qui ne sèment que haine et discorde en Belgique. Protestons de toutes nos forces contre les meneurs de cette néfaste campagne. Vous verrez qu'après la guerre, Flamands et Wallons feront bon ménage ; nous n'avons pas besoin d'autrui pour régler la situation. La rude épreuve commune a scellé pour toujours l'union des deux races. »

Le peuple flamand d'ailleurs ne s'y trompe pas. Dans plusieurs villes et notamment à Anvers, qui fut pourtant la citadelle du flammingisme le plus exigeant, on a fait, malgré la protection que leur offraient les baïonnettes allemandes, un mauvais parti aux traitres « activistes ». Il en est qui sont tombés sous le poignard des patriotes.

Les Allemands voudraient proclamer à leur manière « l'indépendance » de la Flandre, en destituant le gouvernement de Sainte-Adresse et en proclamant la régence du roi Albert. C'est pour eux, ils le savent, une parodie de consultation populaire, qui nous donne une idée de la façon dont ils entendraient, en Alsace-Lorraine, la plébiscite.

A Bruxelles, sur une population de 750.000 habitants, il y eut... moins de 700 votants.

Quand les « activistes » partiront

La guerre finie, les « activistes » partis dans les bagages de leurs employeurs, rien ne restera de leur œuvre. Wallons et Flamands s'efforceront de résoudre, chez eux, dans une Belgique absolument indépendante, la question des langues qui n'est d'ailleurs, la question de s'inspirer, en même temps que de la justice, du respect de cette autonomie provinciale et communale qui fut toujours chère aux Belges. Il suffira enfin de se rappeler que certaines malades administratives, certains coups d'épingle irritent les Wallons plus que des coups d'épée et que la guerre aura augmenté le nombre de Flamands qui prétendent au droit de parler français, si cela leur plaît.

Louis Piérard.

La première journée du condamné à mort Bolo

Lui et Porchère ont signé leur pourvoi en revision

Presque aussitôt après son lever, Bolo a reçu dans sa cellule, pendant une demi-heure, la visite de M. Albert Salle en présence de deux gardiens, car, désormais, on ne le laissera plus jamais seul avec personne.

Il pourra recevoir deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, au parloir des condamnés à mort, la visite de ses parents les plus proches, c'est-à-dire de sa femme et de son frère.

Finis les menus soignés

Maintenant, Bolo n'a plus que le régime alimentaire de la prison. Finis les menus qu'il commandait au restaurant d'en face, « A la bonne Santé », où l'on est vraiment désolé de perdre un aussi bon client qui payait largement et ne se plaignait jamais.

Finis les petits déjeuners à l'anglaise auxquels il était habitué. Tout au plus peut-il, le matin, se faire apporter de la cantine de la prison, moyennant 0 fr. 10, vingt centilitres de café noir dans lequel il trempera un morceau de sa boule de 500 grammes de pain qui lui est remise chaque matin. Hier matin, Bolo s'est levé trop tard pour avoir ce café.

On lui a apporté, quand M. Salle fut parti, un litre de bouillon gras, 150 grammes de bouillon blanc et 25 centilitres de vin, mais il a bu seulement un peu de bouillon et a dédaigné tout le reste. De

PLUS DE SANDWICHES !



— Enfin, monsieur ! les hommes-sandwiches, est-ce que nous sommes visés ?

NOTRE PISCICULTURE

Le Congrès de l'étang et de l'élevage de la carpe

Après quatre années de guerre, nous assistons douloureusement au spectacle de notre détresse alimentaire. Dans toutes les branches de la production, nous sommes dans l'impossibilité de suffire par nous-mêmes à nos besoins, déficit de blé, déficit de viande, terres abandonnées, cheptels détruits.

Il est des produits complémentaires sur lesquels on avait le droit de compter. Ils font défaut ou ils ont été en partie délaissés. Parmi ces cultures à l'abandon, il convient de citer la pisciculture.

Si nos cours d'eau étaient aménagés scientifiquement, peuplés comme ils le doivent l'être, ils constitueraient une énorme ressource pour le pays.

Le 28 octobre 1917, je signalais ici même les efforts du syndicat central d'aquiculture d'Amboise (Haute-Vienne). Les représentants de ce syndicat relevaient la quantité énorme d'étangs que l'on trouve dans l'Orléanais, la Somme, la Bretagne, les Landes, l'Auvergne, le Limousin et démontaient qu'un hectare d'étang peut donner 100 kilos de poissons par année moyenne. Quelle énorme ressource si l'on arrivait à exploiter ces richesses inutilisées. C'est du syndicat d'aquiculture et du voyage organisé par les services commerciaux de la Compagnie d'Orléans qu'est née l'idée d'un congrès et dans quelques jours ce congrès, patronné par le ministère, tiendra sa première séance.

Nous invitons tous ceux qui s'intéressent à l'avenir piscicole du pays à y prendre part.

Le programme du Congrès de l'étang et de l'élevage de la carpe se fera tenir à Paris, salle du Musée Social, du 18 au 23 mars prochain. Ses deux éminents promoteurs, le docteur Roux, professeur au Muséum d'histoire naturelle, et M. Pocher, inspecteur principal des services communaux.

Voici quinze jours que le système des tickets de pain est entré en vigueur à Paris et dans la banlieue parisienne, et quoique certains aient paru croire que ce régime serait provisoire, le ministère du Ravitaillement dément qu'il ait jamais songé à revenir sur sa décision. Au contraire, les tickets de pain seront maintenus et la carte de pain, ainsi que le décret du 30 novembre le faisait prévoir, sera généralisée à la date du 1^{er} mars. Dans les communes où les tickets de pain existent déjà, de nouvelles feuilles de tickets pour le mois prochain seront distribuées. Mais il n'est pas question, quoi qu'il ait pu en dire, de créer, à la date du 1^{er} mars, la carte d'alimentation groupant les cartes des diverses denrées nécessaires à l'alimentation et dont nous avions déjà exposé le mécanisme.

La mesure affirme la continuité de vues de la politique de ravitaillement. C'est à tort, par conséquent, que le bruit a couru d'un adoucissement aux restrictions concernant les restaurants. Les heures d'ouverture de ces établissements restent fixées comme suit : 11 heures à 2 heures 30 et 18 heures 30 à 21 heures 30.

Le crime de la rue Troussau

On arrête deux des auteurs ou complices de l'assassinat de l'hôtelier

On se rappelle les circonstances du crime découvert le 9 février, 16, rue Troussau. Un hôtelier, M. Aigouy, avait été étranglé dans son lit par deux individus. Dès le premier jour, les soupçons s'étaient portés sur un couple habitant 42, rue Troussau, qui fréquentait assidûment l'hôtelier : le journalier, Alphonse Pilloy, âgé de 32 ans et la maîtresse de ce dernier, Pauline Dehaug, âgée de 28 ans.

La rumeur publique accusait nettement l'homme et la femme d'avoir commis le crime, mais après une enquête serrée, M. Barthelemy, commissaire de police, n'eut pas de peine à relever contre le couple des faits qui le rendaient coupable. Il y avait cependant une forte présomption mais qui pouvait aussi n'être qu'une simple coïncidence. Dans la soirée du crime, Pauline Dehaug était venue prendre la petite Clara Aigouy, fille de l'hôtelier, pour la conduire au cinéma. On en inférait assez logiquement que la jeune femme avait ainsi voulu écarter un témoin accusateur.

L'enquête en était là quand les deux personnes soupçonnées, jouant la difficulté, sont venues dans un geste d'orgueil qui les a perdues se livrer elles-mêmes à la police.

Tout le monde, dans le quartier, nous accuse d'être les assassins de la mère Aigouy. Encore, cet après-midi, Juliette a refusé de nous serrer la main. Ça ne peut pas durer comme ça. Alors, nous venons pour que l'on sache que nous ne nous sommes pas sauvés. Les deux personnes soupçonnées, jouant la difficulté, sont venues dans un geste d'orgueil qui les a perdues se livrer elles-mêmes à la police.

Le chef de la Sûreté les félicite de leur bon comportement, et après les avoir gardés pendant la nuit, leur pose quelques questions sur l'affaire. Peu à peu, après de petites contradictions, l'homme fut obligé d'avouer qu'il avait assisté au crime, mais tous deux se défendirent vivement d'y avoir participé.

C'est un nommé Anatole qui a étouffé l'hôtelier, déclarent-ils, et ils avaient reçu 70 francs pour ne rien dire. D'Anatole, ils ne connaissent pas le nom, pas grand-chose, et ne peuvent ou ne veulent pas donner l'adresse.

Anatole existe-t-il réellement ? On le recherche. En attendant, Pilloy est fort mécontent. Il a été arrêté, mais, malgré ses déclarations spontanées, la main à la gorge de Mme Aigouy, et il a été ainsi que sa maîtresse, envoyé au Dépôt, à la disposition de M. Morand, juge d'instruction.

Bombardements Aériens

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

En raison de l'affluence de plus en plus considérable des souscripteurs, le « Lloyd de France » invite la clientèle à s'adresser au siège social, 39, rue Cambon, dans l'Hôtel de la Société Centrale des Banques de Province, 3^e étage (ascenseur), où un service spécial vient d'être installé tant pour les risques matériels causés par les bombardements aériens que pour son assurance « populaire » de dix mille francs contre une prime unique de vingt francs.

LES LOYERS

Les Commissions arbitrales

Délaissant jusqu'à mardi les articles relatifs aux dispositions financières qu'elle avait adoptées, la Chambre a voté hier, après une longue discussion et malgré de multiples interventions socialistes, les articles 34 à 55 qui instituent les commissions arbitrales chargées de régler les contestations entre propriétaires et locataires, concernant leur composition et édictent la procédure à suivre devant elles. Quelques amendements ont été adoptés qui ne modifient pas toutefois sensiblement le texte proposé par la commission et dont l'un stipule que devant les commissions arbitrales « les parties pourront toujours être assistées d'un conseil ».

La production du blé

En fin de séance, la Chambre a décidé de tenir une séance exceptionnelle jeudi matin pour la discussion des propositions de loi de M. Locquin, Compère-Morel et Rostin, tendant à organiser la production du blé.

Mardi, suite des loyers.

Crédits additionnels et douzièmes militaires

Le ministre des Finances vient de déposer au bureau de la Chambre, en même temps qu'un cahier de crédits additionnels concernant le premier trimestre de 1918, s'élevant à 135.500.535 francs et comprenant notamment les sommes nécessaires pour faire face à l'exécution de travaux militaires, à l'attribution d'une indemnité de 2 francs aux permissionnaires de l'intérieur, à l'assistance aux prisonniers de guerre français et à l'organisation du recrutement indigène dans l'Afrique occidentale, — le projet de loi de crédits provisoires destinés à pourvoir, pendant le deuxième trimestre, aux dépenses militaires ainsi qu'aux dépenses exceptionnelles des services civils qui n'ont pas fait l'objet de prévisions dans le budget ordinaire de l'exercice courant.

Le total des crédits demandés dans ce dernier projet s'élève à 10.255.882.051 fr., dont 9.519.642.150 francs sont applicables aux dépenses militaires proprement dites et 736.239.901 francs aux dépenses exceptionnelles des services civils.

Les dotations concernant les dépenses militaires marquent ainsi, par rapport à celles allouées pour le premier trimestre, une augmentation de 902.964.165 francs, pour une somme notable, provient des projets de relèvement de l'indemnité de combat et des projets de relèvement des soldes et traitements dont la Chambre a été saisie au cours du premier trimestre.

Quant aux crédits concernant les dépenses exceptionnelles des services civils, ils sont en diminution nette de 53.729.593 fr.

Les instructions en cours

L'instruction contre M. Caillaux

Le capitaine Bouchardon, poursuivant son information, a reçu dans la matinée d'hier la déclaration de la femme d'un parlementaire français qui, se trouvant en Italie, eut l'occasion de se rencontrer avec la marquise Ricci, l'amie de Cavallini. Elle a déposé sur ses relations avec la cantatrice italienne.

Dans l'après-midi, l'officier rapporteur a entendu M. Gauthier, commissaire de police de la Ville de Paris, qui fut, en 1916-1917, détaché au camp retranché de Paris, service du contre-espionnage, ayant sa résidence à Versailles. Il a fourni des renseignements qui intéressent l'enquête ouverte contre le député de Marnes.

Loustalot-Comby-Hanau

Le lieutenant Jousseu a continué hier à recevoir les renseignements que possède M. de Fougères, vice-consul à Bologne, qui a résidé en Suisse et dont le témoignage offre un intérêt dans l'enquête en cours.

Lencor-Desouches-Ch. Humbert

L'instruction contre Lencor, Desouches et M. Charles Humbert va se trouver retardée d'autant ainsi que la seconde information, celle-ci contre M. Humbert seul et qui est pour point de départ la plainte de M. Pierre Lenoir qui reprochait au sénateur de la Meuse de lui avoir remboursé 5 millions 500.000 francs avec l'argent de Bolo et de lui avoir fait payer 5.500 francs destinés à Munir pacha.

A l'origine, M. Pierre Lenoir était partie civile, mais depuis que M. Drioux, juge d'instruction, s'est dessaisi de ces dossiers pour les remettre à la justice militaire, force a été à M. Lenoir de se retirer, la justice militaire n'acceptant en aucun cas de partie civile. Le gouverneur militaire exerce dans cette circonstance l'action publique, et comme, d'autre part, cette plainte n'a jamais été instruite, même par M. Drioux, il n'était pas possible de la laisser sans examen. Ainsi que nous l'avons dit, le sénateur de la Meuse, qui a protesté contre les imputations de Pierre Lenoir, a subi le premier interrogatoire de forme en présence de son défenseur, M. Moro-Giafferi.

L'affaire du « Bonnet Rouge »

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

Le lieutenant Bonduou, qui poursuit l'enquête de l'affaire du Bonnet Rouge qui touche à sa fin et qui pourrait venir devant le conseil de guerre dans un mois environ, entendra aujourd'hui Jacques Landau.

CONTES du PETIT JOURNAL

Le retour à la terre

Comme tant d'autres, Raymond Sangrin, fils de paysans, dédaigna le travail de la terre. Intelligent et adroit de ses mains, il partit pour la ville, au sortir de l'école, et devint un bon ouvrier d'usine, section quasi artistique de la gravure sur métaux. Néanmoins, le fond de sa rusticité ne s'altéra pas trop et il aimait à revenir au village.

Il faut dire qu'il y était attiré par les beaux yeux bruns de son amie d'enfance, Jeanne Lureau, une petite fermière de dix-huit ans, qui remplaçait vaillamment sa pauvre maman, trop tôt partie pour le grand voyage.

Jeanne et Raymond s'aimaient de tout amour qu'on ne rencontre guère qu'aux champs. Les maîtres tout seuls, ils eussent vivement dérangé le maire et le curé. Oui mais, il y avait le père Lureau...

D'abord, sa fille était bien trop riche pour le petit Sangrin.

Et puis, aigri par l'abandon de son fils — de beaucoup l'ainé de Jeanne — qui s'en fut au chef-lieu manger la part de succession de sa mère dans un commerce de vins et qui mourut aux colonies en essayant de se refaire, il traînait une sourde rancune contre la destinée, les choses et les gens.

L'occasion d'une rencontre dans un chemin creux s'étant offerte, Raymond osa dire qu'il aimait Jeanne...

Lureau l'arrêta net.

— Mon garçon, inutile de pousser plus loin. Tu veux ma fille pour l'emmenner à la ville. Eh bien ! non ! Ta gueuse de ville m'a déjà volé mon fils. Elle ne me volera pas ma fille, ça j'en réponds !

Les amoureux, navrés, durent se résigner à attendre des jours meilleurs.

Hélas ! ce fut la guerre qui vint et son cortège de malheurs.

Le père Lureau s'épuisa à vouloir quand même soigner ses champs comme d'habitude, seul et ne pouvant compter que sur l'aide de Jeanne, courageuse comme toutes les femmes et les filles de nos laboureurs soldats. Deux années de travail acharné eurent raison de ses forces amoindries et une terrible maladie de la moelle épinière le cloua sur son lit au commencement de l'automne... Ses terres ? Comment ses terres étaient-elles cultivées ? Qui labourerait ? Qui semenceraient ? Qui ?

Alors doucement, sa fille lui remontrait qu'elle avait trouvé un soldat réformé pour conduire les chevaux, que les labours et semences se faisaient bien en temps utile.

Il n'en croyait rien, convaincu que Jeanne le trompait pour qu'il ne se tourmentât pas.

A la fin de mars, un peu de mieux étant survenu, il voulut, malgré la défense du médecin, quitter son lit et sortir dehors, soutenu par sa fille. Ses terres étaient groupées autour de la ferme ; la visite ne serait pas longue.

Tout de suite, Lureau tomba en arrêt devant une pièce de blé d'hiver de belle venue.

— Hé ! Beau blé ! La terre est propre. Pas de négligences aux tournailleries. Celui qui a fait ça est un bon laboureur.

Bien préparées les terres à betteraves. Les blés de printemps commencent à lever, les avoines aussi.

Le regard de Lureau brille. Il respire mieux. Sa fille a dit vrai ! Son bien n'est pas en souffrance.

— Et c'est un réformé qui travaille comme ça ?

— Oui, père.

— Ah ! Où est-il ?

— De l'autre côté du petit bois. Il donne une façon à la pièce des Sablons pour y planter des pommes de terre au mois de mai.

Lureau voulut aller jusque-là. En effet, le charretier conduisant deux beaux chevaux hâlés de santé, attelés à un train de herse, s'avancait de leur côté. Tiens, c'est un manchot ! Son bras droit est remplacé par un appareil à crochet. Tout jeune encore...

Mais ?... Lureau en croit-il ses yeux ?... Mais c'est Raymond ? Raymond Sangrin !

— Oui père, répondit Jeanne en rougisant. Blessé, il a voulu passer sa convalescence dans un centre d'éducation agricole. Alors, me sachant dans l'embarras, il s'est offert...

— Et tu l'as accepté. Tu y tiens donc encore à ce Sangrin, malgré son bras de moins ?

— Oui... encore... Davantage même... à cause de cela !

Et la jeune fille, toute frémissante, leva son bras droit et le regarda de ses yeux bruns où brillait une flamme d'orgueil.

Raymond arrivait devant eux et les saluait d'un bonjour alerte quoique sa voix tremblait un peu.

— Mon garçon, dit le fermier en posant sa main amputée sur l'épaule du jeune homme, tu es revenu à la terre par un rude chemin ! A la manière dont tu l'as soignée, je vois que tu l'aimes maintenant. Va, elle ne te sera pas ingrate ! Je vas vous la laisser en toute confiance à tous les deux. Embrassez-vous et jurez-moi que vous ne l'abandonnez jamais ; ni vous, ni vos enfants !

— Jamais ! s'écrièrent-ils avec un bonheur indicible.

Louis Létang.

que tout au monde... Pour moi, tu remplaces tout... Alors... fais-moi oublier ce que je perds...

— Fais-moi oublier que j'ai laissé là-bas une petite créature chérie... Aime-moi... aime-moi bien, Stella !

— Et elle en un farouche transport : — Si je t'aime ! Ah ! tu le sais bien que je t'ai toujours aimé... jusqu'au crime !...

Elle avait couru à son petit bureau... Elle en revenant avec des lettres pleines des mains... des lettres d'impression...

Il y jeta les yeux.

— Eh bien... celui-là qui t'a écrit plusieurs fois... pour l'Amérique du Sud... si nous y allons ensemble... — Ah ! ce serait divin !... Mais... Elle s'était interrompue avec un geste d'effroi...

— Quoi donc ?

— Tu sais bien... Tu m'as dit un jour, j'ai vu que tu n'as oublié... l'existence d'une femme comme moi... elle est si follement coquette...

— Eh ! que m'importe ! Je suis plus riche que je ne l'ai jamais été.

— Oh !

— C'est une immense fortune que m'a laissée ma tante de Lussan... Stella, quand partons-nous ?

— Ah ! mon amour, quand tu voudras.

— Tout de suite... Le temps de boucler nos valises...

— Adieu... si tu veux. Je t'aime... je t'aime !

Et lui, avec un profond... un lamentable soupir :

— Oui, aime-moi, Stella... car le m'a tué plus...

PAUL BERTINAY.

(A suivre.)

même il n'a pas touché, le soir, à cinq heures, au rata maigre de pommes de terre ou baignaient quelques haricots qui lui fut présenté.

Quand on lui demanda s'il voulait descendre faire sa promenade, il préféra rester dans sa cellule pour ne pas qu'on lui mette les menottes, car désormais il n'ira plus au préau sans avoir les mains enchaînées.

Lecture et correspondance

On lui présente le catalogue des livres de la bibliothèque, mais il déclina l'offre.

— Je n'ai pas l'esprit à pouvoir lire, fit-il.

Il s'est mis à plusieurs reprises à écrire, mais jamais bien longtemps chaque fois. Tout le reste du temps, il s'est promené dans sa cellule en fumant.

Quand peut-il être exécuté ? Au plus tôt après vingt-sept jours quand rien ne se produit d'ici là. Mais le plus tôt que l'on ait exécuté jusqu'à présent, c'est vingt-neuf jours après le jugement. Le plus souvent c'est dans un délai de cinquante ou soixante jours qui peut aller jusqu'à quarante-sept.

Porchère est resté dans sa cellule

Porchère, lui, n'a pas été changé de cellule. Il a gardé la 117 où il restera probablement jusqu'à son départ. Son défenseur, M. Héraud, est venu le voir de 9 heures à 10 heures moins le quart.

M. Caillaux a pu connaître le sort de Bolo

M. Caillaux, qui occupe une cellule peu éloignée de celle de Bolo, n'était pas encore couché — car il veille toujours tard — quand celui-ci est rentré. Son guichet étant ouvert, il a pu voir les allées et venues et entendre les conversations. Il a donc pu connaître immédiatement le sort réservé au pacha, mais il n'en a fait la remarque à personne.

M. Caillaux lit, écrit et fume beaucoup. Il a tous les ouvrages de Victor Hugo qui sont à la bibliothèque de la prison. Il se distrait maintenant de la lecture d'une collection du *Magasin Pittoresque*. En outre, il se fait acheter de nombreux volumes brochés qu'il garde dans sa cellule. Il en a maintenant une trentaine.

Il a toujours la même allure hautaine, mais il ne dédaigne pas de bavarder parfois avec les gardiens.

— Je suis bien tranquille, fait-il. Il y aura un revirement un jour et Caillaux qu'on appelle maintenant le traître sera reconnu homme de bien et grand patriote !

Il a bon appétit et ne montre pas qu'il souffre du régime de la prison.

BOLO PACHA ET PORCHÈRE ont signé leur pourvoi en révision

La question s'est posée hier au Palais de Justice de savoir si Bolo pacha allait accepter comme définitive la sentence de mort prononcée contre lui et refuserait de se pourvoir en révision de son procès.

Un fait certain, et qui était très commenté, c'est que Paul Bolo avait à onze heures du matin déclaré qu'il estimait inutile de porter l'affaire devant la juridiction supérieure ; il avait exprimé sa décision à son défenseur, M. Albert Salle, qui avait ébauché malgré son insistance et l'avis motivé qu'il lui avait donné de ne pas persister dans une attitude si contraire à ses intérêts.

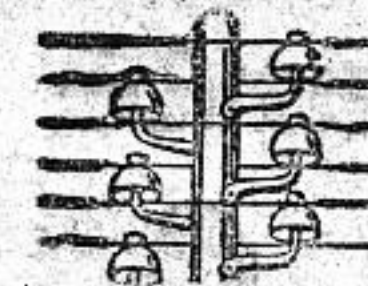
On assurait que Mme Bolo s'était jointe aux instances de M. Albert Salle pour que son mari revint sur sa résolution.

Enfin, à sept heures du soir, le greffier du 3^e conseil de guerre, le capitaine Thibault, était informé que c'était fait : Bolo avait signé son pourvoi.

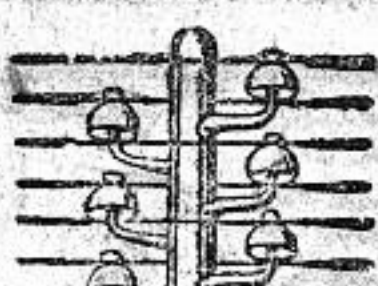
Son complice Porchère avait également signé le sien ; les délais légaux expiraient à minuit.

Aujourd'hui, ces deux pièces seront entre les mains du greffier en chef du 3^e conseil de guerre et jointes au dossier de la procédure, celui-ci sera transmis la semaine prochaine au conseil de révision siégeant au Cherche-Midi.

5 h. du matin



DERNIÈRE HEURE



5 h. du matin

L'Allemagne et l'Autriche d'accord contre les Maximalistes

(Du correspondant du Petit Journal)
Zurich, 15 février. — D'après le Berliner Tageblatt, la conférence militaire au quartier général allemand a eu le résultat suivant :

Le traité d'armistice avec la Russie était destiné à préparer la paix. Ce traité n'ayant pas rempli son but est tenu maintenant pour caduc et l'Allemagne se considère comme libre de prendre telles mesures qu'il paraîtra nécessaires.

Les Soviets approuvent Trotsky

Petrograd, 15 février. — Hier, à la session du comité central exécutif de tous les Soviets russes, le président de la délégation de paix, Trotsky, a fait un rapport sur les résultats des négociations de Brest-Litovsk. Tous, y compris le groupe des représentants de l'opposition, ont reconnu que la décision du conseil des commissaires du peuple avait été des plus correctes et ont exalté le résultat qui avait été une nouvelle situation internationale. Presque tous les orateurs de la majorité et de l'opposition ont exprimé l'avis qu'une offensive allemande contre la Russie était improbable, mais ont estimé qu'il fallait se garder d'un optimisme exagéré. An cas d'une nouvelle offensive, le devoir de tous les citoyens, d'après tous les orateurs, serait d'y répondre par une défense héroïque et décisive.

La session s'est terminée par le vote d'une résolution approuvant entièrement la conduite de la délégation à la conférence de Brest-Litovsk. — (Radio.)

L'Autriche à la veille d'une crise parlementaire

Bâle, 15 février. — On mande de Vienne à la Gazette de Francfort :

« La situation politique est toujours aussi trouble. Les Polonois persistent dans une opposition violente. Le changement de gouvernement ne modifierait en rien la situation, car les Polonois garderaient la même attitude à l'égard d'un autre ministre. »

M. Korosec, président du Club Sud-Slave, a eu hier avec M. Seidler un entretien à la suite duquel on disait à la Chambre que les députés sud-slaves ne font également preuve d'aucun sentiment de conciliation. Comme on ne voit pas comment le budget pourrait être voté, l'opposition se répand de plus en plus que des difficultés actuelles aboutiront à une crise de Parlement.

Grande bataille autour de Kieff

Zurich, 15 février. — La Reichspost apprend qu'un télégramme est parvenu hier au ministère autrichien des Affaires étrangères dans lequel le président du gouvernement ukrainien Holoubowitch annonce qu'une grande bataille a lieu à Kieff depuis quelques jours et qu'elle semble se terminer en faveur des Ukrainiens. Kieff est entourée de toutes parts par les troupes ukrainiennes, commandées par le ministre de la Guerre Dodeljura.

Les troupes austro-hongroises occupent Brody

Bâle, 15 février. — On mande de Vienne, le 15 :

L'empereur a reçu hier la délégation autrichienne, retour de Brest-Litovsk. Conformément au traité conclu avec l'Ukraine, les troupes austro-hongroises se sont retirées hier à Brody. La dernière ville de l'armée de la Galicie orientale fait ainsi retour à l'Autriche-Hongrie.

Brody, d'une population de 25.000 âmes est un grand centre commercial de la Galicie orientale (Autriche-Hongrie) à 40 kilomètres N.-E. de Zloczow et à 110 kilomètres E.-N.-E. de Lemberg.

Le Cabinet roumain n'est pas encore formé

Bâle, 15 février. — Une dépêche de Jassy, via Vienne, en date du 15, dit que le général Averesco n'a pas encore achevé la formation du cabinet.

L'ennemi exigerait une capitulation entière

Amsterdam, 14 février. — M. Radostoff, président du Conseil bulgare, est arrivé à Berlin venant de Brest-Litovsk. Dans une interview accordée aux représentants de la presse, il a déclaré :

« Les ennemis centraux insistent pour obtenir une capitulation entière des armées roumaines. Ce n'est qu'ensuite qu'ils consentiront à déclarer en quels termes on peut accorder certaines garanties à la Roumanie. »

Le corps diplomatique proteste contre les spoliations bolcheviques

Petrograd, 13 février. — (Retardée en transmission.) — Trotsky et les membres de la délégation de paix sont rentrés dans la capitale à Petrograd.

M. Francis, ambassadeur des Etats-Unis, a déclaré au corps diplomatique, a fait remarquer aux Affaires étrangères la note suivante dont les termes ont été arrêtés hier par tous les membres du corps diplomatique, alliés et neutres sans exception.

« Afin d'éviter un malentendu, à l'avenir, les représentants à Petrograd de toutes les puissances étrangères déclarent qu'ils considèrent les décrets au sujet de la réquisition des emprunts de l'Etat russe, de la confiscation des propriétés de toutes sortes et d'autres mesures analogues, comme sans valeur. En ce qui concerne leurs nationaux, lesdits représentants se réservent le droit de réclamer à l'heure voulue et intérêts pour toutes les pertes que ces décrets pourraient apporter à leurs nationaux. »

Les neutres vont protester contre l'annulation de la dette russe

La Haye, 15 février. — Répondant à une question posée par un député à la seconde Chambre des Etats-Généraux relativement à l'annulation des dettes étrangères par la Russie, M. Londen, ministre des Affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement avait proposé aux autres gouvernements neutres d'agir conjointement pour protester à Petrograd contre la décision prise à ce sujet. Il a ajouté que l'Espagne adhérait, en principe, à cette proposition.

Les réponses de la Suisse et des pays scandinaves sont attendues sous peu.

La Belgique révoltée contre l'impudence allemande

Texte de la protestation des députés et sénateurs belges

(Du correspondant du Petit Journal)

La Haye, 15 février. — Les députés et sénateurs belges, demeurés en pays envahi, ont adressé à von Hertling, le chancelier allemand, une fièvre protestation contre la prétention des quinze personnes qui composent le soi-disant « Conseil des Flandres » de parler au nom de la Belgique. Le document débute par le rappel des promesses faites par l'Allemagne de ne pas s'immiscer dans la politique intérieure des autres pays. Il continue ainsi :

« Représentants légaux de la nation, nous avons pour devoir de dissiper toute équivoque et de n'admettre aucune usurpation de pouvoirs. Le soi-disant Conseil des Flandres ne détient en Belgique aucun mandat public. Il est étranger à nos institutions constitutionnelles ou légales, il est né et ne saurait l'être, par la volonté d'un ou de quelques individus. Actuellement encore, sa composition exacte, son rôle, ses intentions, sont, en grande partie, inconnus. En vain se réclame-t-il d'une autorité de fait ou de quelque considération morale dans le pays. Il n'en possède aucune. Quelle valeur peut-on attacher dans ces conditions aux déclarations et aux actes d'un groupement sans titre légal, qui n'emprunte une importance apparente qu'au fait que, grâce à la censure de la presse et aux dispositions restrictives du droit de réunion et d'association, il a su la parer et se présenter comme une manifestation de ses manifestations et l'accueil que l'opinion leur fait... »

Les députés et sénateurs attestent par leur signature au bas de cette protestation qu'ils ne reconnaissent aucun mandat public à ces institutions et qu'ils ne peuvent légitimement préférer aux mandataires légaux de la nation les manifestations de gens sans mandat qui, tous ou presque tous, ont accepté de l'administration allemande en Belgique nomination, promotion, traitement.

Et les protestataires de conclure par cet appel éloquent, non à la bonne foi, mais à la raison du chancelier :

« Que penseriez-vous, si penserait tout Allemand patriote si une partie de l'Allemagne était occupée, si se trouvait des Allemands pour réclamer l'aide de l'ennemi en vue de diviser l'empire, renverser sa Constitution ? Excellence, nous n'avons pas à préjuger la politique que votre gouvernement suivra en cette matière, mais entre les actes de ceux qui, en pleine guerre, essaient de déchirer leur pays meurtri, nous entendons, nous, représentants officiels de la nation, lever une protestation énergique et indignée. Nous leur contestons absolument tout mandat et tout droit quelconque d'agir au nom du pays ou de parler au nom de tout ou partie de nos populations. »

Le Kaiser intangible

(Du correspondant du Petit Journal)

Genève, 15 février. — On se souvient qu'un cours du procès de M. Vuille, ce dernier avait été élu au pilori le Kaiser et ses soudards. On apprend officiellement aujourd'hui que le Conseil fédéral suisse a fait exprimer par le ministre de Suisse à Berlin ses vifs regrets pour les injures prononcées par l'accusé au cours des débats. Le Conseil fédéral regrette également que le président du tribunal n'ait adressé un plume à l'accusé que le jour suivant.

Cette décision est vivement commentée, car on remarque que le tribunal fédéral est la plus haute autorité du pays et que le Conseil fédéral lui-même doit se soumettre à ses arrêts. — R.

Les permissions pour « brisques »

MM. Durand et Ossola, députés, demandent par proposition de résolution à la Chambre d'invoquer le ministre de la Guerre à faire accorder aux mobilisés un nombre supplémentaire de jours de permission par an égal au nombre de brisques qu'ils ont le droit de porter.

Après le procès

Conséquences de la condamnation de Cavallini

Rome, 15 février. — La condamnation à mort de Bolo et de Cavallini a produit ici une vive impression. Bien qu'à l'égard de ce dernier, la sentence rendue par le conseil de guerre de Paris ne puisse pas être appliquée, puisque Cavallini a été jugé par contumace, et que les traités internationaux ne prévoient pas l'extradition en pareil cas, on estime toutefois que cette sentence est destinée à avoir une grande répercussion auprès du tribunal militaire qui sera appelé à juger l'affaire. Les milieux politiques remarquent que les débats du procès Bolo ayant fourni la preuve que Cavallini a touché de l'argent de l'Allemagne par l'intermédiaire de l'excubateur, la tâche de la justice italienne consistera spécialement à établir que Cavallini a reçu ces fonds lorsque l'Italie était déjà en guerre avec l'Allemagne, et qu'ils les a employés pour des entreprises portant préjudice aux intérêts du pays. — (Radio.)

Une lettre de M. Casella

Dans sa plaidoirie, M. Albert Salle fit allusion au rôle de M. Casella en des termes contre lesquels ce dernier protesta. Dans une lettre adressée à la presse, M. Casella déclare qu'il n'est ni un policier, ni un salarié, mais un journaliste à qui une enquête de reportage fit découvrir les fils d'une organisation redoutable qui était de son devoir de patriote de signaler à notre ambassadeur à Berne, et il ajoute :

« Enfin, il est permis à M. Salle d'ignorer que, réformé d'avant guerre, je me suis engagé un des premiers et que j'ai porté l'insigne des blessés. C'est après dix mois d'hospitalité que je suis parti pour la Suisse, où j'ai fondé l'Association des correspondants de la presse alliée, dont je suis aujourd'hui le président. »

Je tiens à faire remarquer en outre que, d'après les journaux, une confusion regrettable peut s'établir au sujet de l'origine de certaines pièces versées au dossier. Je ne suis l'auteur que du rapport Casella, qui eut trois éditions successives et chaque fois augmentées. Aujourd'hui, le rapport est le rapport de M. Casella, et non le rapport de M. Casella. Je tiens à ce que l'histoire de l'affaire soit connue et que l'on ne se laisse pas entraîner par des fausses nouvelles. M. Casella termine en disant que son enquête a été faite avec la plus scrupuleuse conscience et qu'elle lui a mérité les félicitations publiques, du lieutenant Morner et du capitaine Bouchardon.

Violents bombardements en Champagne et en Lorraine

COMMUNIQUES FRANÇAIS

15 février, 14 heures. Nos détachements ont pénétré dans les lignes allemandes au nord-est de Courcy et ont ramené une douzaine de prisonniers et une mitrailleuse.

En Champagne, la lutte d'artillerie s'est maintenue assez vive toute la nuit, notamment dans le secteur de la butte du Mesnil. Le chiffre total des prisonniers que nous avons faits sur ce point au cours de notre opération du 13 février est de 177.

Sur la rive droite de la Meuse et en Woëvre, nuit marquée par de violents bombardements. En Haute-Alsace, nous avons arrêté une tentative de coup de main ennemi dans la région au nord de Seppois.

15 février, 23 heures. Actions d'artillerie assez violentes dans quelques secteurs sur la rive droite de la Meuse, en Woëvre et en Haute-Alsace.

Deux détachements ennemis qui tentaient d'aborder nos lignes sur le front du Bois de Chaume ont été arrêtés par nos feux.

Gares bombardées par nos avions

Officiel français. — 15 février, 14 heures. Dans la nuit du 12 au 13 février, nos escadrilles ont lancé 4.500 kilos de projectiles sur les gares de Thionville, Conflans, Chambley, Metz-Sablons ; des incendies et des explosions ont été constatés dans les gares de Chambley et de Metz-Sablons.

Activité d'artillerie sur le front anglais

15 février, après-midi. L'artillerie ennemie s'est montrée très active, à la tombée de la nuit, contre notre première ligne dans le secteur de Quéant.

Rien d'important à signaler en dehors de rencontres de patrouilles vers Lens, au cours desquelles nous avons fait des prisonniers.

Hier matin, un coup de main allemand sur un poste belge à l'est de Merkhem a été complètement repoussé.

15 février soir. Ce matin une de nos patrouilles a surpris à l'est de Loos un groupe de travailleurs allemands qu'elle a dispersés avec de lourdes pertes sous le feu de ses mitrailleuses.

Sur d'autres parties de notre front nos patrouilles ont fait de nombreux prisonniers. L'artillerie ennemie s'est montrée dans la journée plus active que de coutume entre Gouzeaucourt et la Scarpe ainsi que dans le secteur de Lens. Il y a eu également quelque activité la nuit dernière et aujourd'hui au nord-est d'Ypres.

Nouvelle progression anglaise en Palestine

Londres, 15 février. — Communiqué officiel de Palestine :

Nous avons avancé notre ligne le 14 février sur un front de 6 milles, d'une profondeur de 2 milles, des deux côtés du village de Muthmas, à 11 milles 1/2 au nord-ouest et au nord-est de Jérusalem.

Nous n'avons rencontré qu'une faible résistance.

ITALIEN

Rome, 15 février. — Commandement suprême :

Sur tout le front, activité combattive modérée. Notre artillerie a exécuté d'efficaces actions de harcèlement contre des travailleurs ennemis dans le val Giudicarie et des échanges de fusillades ont eu lieu entre patrouilles dans le val Lagarina.

ARMÉE D'ORIENT

14 février. — A l'ouest du Vardar, deux coups de main tentés par l'ennemi sur nos positions ont échoué complètement.

LES TRIBUNAUX

La distribution des secours aux réfugiés

M. Paul Farque, prévenu d'avoir distribué des secours aux réfugiés du vingtième arrondissement, devant le tribunal de la Seine, M. Karcher, et d'avoir, de sa main, procédé à des émargements, fut condamné, en avril dernier, à un an de prison. Il fit appel de ce jugement et l'affaire est revenue devant la 9^e chambre de la Cour. Il déposa des conclusions d'irrecevabilité en raison de fautes qui lui étaient reprochées. La Cour a accueilli ses conclusions comme fondées et a annulé le jugement correctionnel.

L'affaire reviendra sur appel du ministère public devant la cour d'assises pour être solutionnée.

Nouvelles judiciaires

Sur le demande de son défenseur, M. Suda, M. Zoubreski, qui avait été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'acception de sucrés, a été remis en liberté provisoire par M. Pradet-Balade, juge d'instruction.

Pour avoir retardé la livraison de 200.000 couvertures de laine et de 50.000 paires de chaussettes dont il avait obtenu la commande par l'intendance militaire, M. Payen, agent d'assurances, vient de comparaître devant le 1^{er} conseil de guerre de Paris, et a été acquitté après plaidoirie de M. Le Dentu.

50 enfants brûlés vifs au Canada

Londres, 15 février. — Les journaux du soir publient la dépêche suivante de Montréal :

Un incendie a éclaté la nuit dernière dans le couvent de Grey. 50 enfants ont péri dans les flammes.

500 soldats blessés logés aux étages inférieurs des bâtiments ont copié héroïquement avec les sœurs pour sauver les enfants.

On déclare que le nombre des victimes aurait été beaucoup moins élevé si l'alarme n'avait pas été retardée par les sœurs qui avaient cru être à même de maîtriser le sinistre sans assistance. — (Havas.)

L'INSTITUTRICE HELENE BRION

L'institutrice Hélène Brion, inculpée de propagande anarchiste et pacifiste, a été interrogée hier par le capitaine Larcher, rapporteur au 1^{er} conseil de guerre. Elle a été confrontée avec son coaccusé Moutier et des institutrices, ses collègues, qui ont été témoins des propos anarchistes qu'elle avait tenus. Malgré ses protestations, car elle se déclare conseillère et résistante, elle a été condamnée à la prison pour l'examen de trois mémoires anarchistes commis par le Parquet militaire pour dire si son cas ne relève pas d'un état morbide.

DES TORPILLEURS BOCHES coulent sept chalutiers anglais dans le pas de Calais

Londres, 15 février. — L'Amirauté publie le communiqué suivant :

Ce matin, vers une heure, une flottille de grands contre-torpilleurs ennemis a effectué une rapide incursion dans le pas de Calais contre nos bateaux de patrouille occupés à chasser un sous-marin qu'ils avaient aperçu au cours de leur patrouille.

La flottille a coulé les chalutiers James-Pond, Jamie-Murray, Clover-Bank, W. El-liott, Cosmos, Silver-Queen, Vercilly et Christiania-Craig. Après avoir coulé ces bateaux, les contre-torpilleurs ennemis ont regagné rapidement le nord avant qu'aucune de nos forces n'ait pu les attaquer.

L'Angleterre menace l'Allemagne de représailles

Londres, 15 février. — L'agence Reuter apprend que le ministre de Hollande à Berlin a remis, le 12 février, au gouvernement allemand une note dans laquelle le gouvernement britannique avertit l'Allemagne de sa détermination d'exercer des représailles si les officiers aviateurs britanniques, le capitaine Scholz et le lieutenant Veckey sont forcés de purger leur condamnation à l'emprisonnement, peine qui leur a été infligée pour avoir jeté des brochures dans les lignes allemandes.

La réponse n'a pas encore été reçue. Si les représailles deviennent nécessaires, elles commenceront le 12 mars.

Quintuple exécution en Grèce

Athènes, 15 février. — Un communiqué annonce que l'exécution des lieutenants Pissinoupolos, Smyrnos et Stakios, de l'adjutant Coudouros et du réserviste Matzinos, condamnés à mort à la suite de la sédition de Lamia, a eu lieu hier après-midi, à quatre heures. — (Radio.)

LES NOUVEAUX IMPOTS

La commission de législation fiscale de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Alexandre Varenne, a adopté à l'unanimité moins deux abstentions la résolution suivante présentée par MM. Renard, Vincent Auriol et Tournan :

« La commission de législation fiscale, après avoir procédé à un examen d'ensemble du nouveau projet d'impôts déposé par le gouvernement, constate que ce projet institue plus de 300 millions d'impôts indirects pesant sur la consommation et aggrave ainsi la mauvaise répartition des charges fiscales et le défaut d'équilibre entre les contributions directes et les contributions indirectes. »

« Affirme l'urgence nécessité d'un plan d'ensemble qui mettra fin à la pratique des impôts improvisés et demande au gouvernement de saisir à bref délai la Chambre des députés d'un programme général, financier et économique, pour faire face aux charges de prochains budgets. »

« Cette décision a été examinée s'il est possible d'assurer l'équilibre du budget de 1918 par la majoration de l'impôt sur le revenu, par l'établissement de monopoles ou de régies intéressées sous le contrôle de l'Etat. »

La vente du pain de fantaisie

M. Victor Boret, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, a reçu, hier matin, M. Lévesque, député de la Seine, qui a appelé son attention sur les abus auxquels pourrait donner lieu la vente du pain de fantaisie, aux termes du décret du 12 février 1918, reste autorisée sous deux formes : le petit pain et le pain long roulé de 700 grammes au moins.

M. Lévesque a signalé que depuis quelque temps, certains boulangers réduisaient la fabrication du pain de consommation courante pour augmenter celle du pain de fantaisie dont le prix de vente est plus élevé. Cette pratique, si elle se généralisait, empêcherait le public de pouvoir s'approvisionner en pain ordinaire et aboutirait en fait à augmenter considérablement le prix du pain.

Le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement a fait remarquer à l'honorable député que la vente du pain de fantaisie ne peut avoir lieu à la pièce qu'à la condition que la boulangerie soit approvisionnée en pain de consommation courante. Dans le cas contraire, l'acheteur est en droit d'exiger que le pain de fantaisie lui soit vendu au poids et au prix du pain de consommation courante.

Cette prescription, qui figurait déjà dans le décret du 30 novembre 1917 a été précisée par le décret du 12 février 1918, elle est désormais sanctionnée par les articles 1^{er} et 2^o du décret du 12 février 1918 et des instructions ont été données pour que son application soit strictement assurée.

Si donc les abus précédemment signalés venaient à se produire et s'il arrivait que la clientèle ne trouvât pas à acheter du pain de consommation courante, ou, à défaut de ce dernier, à se faire livrer le pain de fantaisie au poids et au prix du pain de consommation courante, il lui faut se adresser au service des mesures de police pour protéger le public contre des exigences abusives.

Les boulangers ont été prévenus que l'autorisation de fabriquer ces pains de fantaisie ne devait pas aboutir à faire disparaître le pain de consommation courante. Leurs syndicats ont pris d'ailleurs l'engagement d'insister auprès de tous leurs adhérents pour que les abus dont on s'est plaint ne se renouvellent plus.

Les ouvriers confiseurs atteints par la fermeture des confiseries

Le Conseil syndical des ouvriers confiseurs vient d'exposer, dans une longue lettre, ses revendications au ministre du Ravitaillement au sujet du projet de loi établissant des restrictions et des interdictions formelles contre le libre exercice de certains métiers de l'alimentation.

L'interdiction portant sur la défense formelle de fabriquer ou de vendre certains produits de confiserie a pour résultat immédiat le renvoi des ouvriers et confiseurs ; la plupart de ceux-ci furent congédiés sans indemnité de délat-congé, les patrons, en présence du décret, ayant argué du cas de force majeure.

Le Conseil syndical s'élève pour tous les canonniers mis sur le pavé, alors que parmi ceux-ci un grand nombre ont payé leur dette à la patrie, sont décorés de la médaille militaire ou de la croix de guerre.

En terminant, le Conseil syndical demande au ministre d'examiner la situation de ceux qui vont se trouver touchés par suite de l'application du décret.

CE QUE DIT LA PRESSE

LA CONDAMNATION DE BOLO

JOURNAUX AMÉRICAINS.

De la Tribune : Clemenceau a tenu sa promesse de mener une campagne à outrance contre tous les traités. La condamnation de Bolo est le premier fruit de sa politique. Bolo mourra parce que la France a maintenu un engagement résolu à renverser la corruption et à punir le crime, si formidables que soient les relations politiques du criminel. Les autres procès vont suivre ; attendons-les les résultats avec confiance. La France qui a tiré l'épée est prête à frapper.

Du World : La condamnation est un triomphe pour le courage et la vigueur du ministère Clemenceau.

Du Sun : La France s'est hier acquittée de sa tâche et a prouvé au delà de tout doute la complicité de Bolo. Ces intrigues visaient la vie du pays. La France est décidée à extirper les traités et à honorer ainsi les hommes braves qui combattent.

De la Westminster Gazette : Pour autant que nous puissions en juger, Bolo mérite pleinement la peine de mort à laquelle il a été condamné. Nous sommes heureux de ce que les accusés, dont l'état était objet d'une telle éprouve et de ce que sa culpabilité a été prouvée devant le tribunal légalement constitué.

Notons la déclaration de l'accusation, suivant laquelle derrière Bolo, il y en a d'autres plus coupables et que ses actions ne sont que les débuts d'une vaste conspiration contre la France, et nous nous efforçons, à l'ajouté l'accusation, de toute notre force, de mettre la loi sur la mieux cachée des sources de cette conspiration.

M. ROOSEVELT VA MIEUX

New-York, 15 février. — M. Roosevelt, suffisamment rétabli, quittera l'hôpital dans deux semaines. — (Havas.)

A TRAVERS PARIS

Un faux capitaine aviateur

M. Richard, juge d'instruction, a interrogé hier l'escor Alain du Doré, 23 ans, ex-canonnier de 2^e classe, déjà condamné pour défection, qui se faisait passer pour le capitaine Henri Heurtaux, et qui avait obtenu, à l'aide d'un faux diplôme, des commissions, à l'insu de la justice, de nombreux sous-officiers, et commis sous le nom de ce dernier des escroqueries extrêmement nombreuses dont le Parquet est actuellement saisi.

Le capitaine Heurtaux, résolu à défendre sa réputation, a déclaré qu'il n'avait jamais été un faux capitaine, et qu'il n'avait jamais eu de commissions, et a chargé M. Pierre Weil de ses intérêts.

Une série de vols dans le 3^e arrondissement

Une bande de cambrioleurs s'est abattue dans le troisième arrondissement et a commis une série de vols. Le 1^{er}, chez Mme L..., 10, rue de Valenciennes, a été volé un coffret, un tiroir-caisse et pris 400 francs ; un coffret, contenant 1.500 francs, a été volé, rue de Bretagne, 39, chez M. L..., courtier en marchandises, rue du Temple, rue de Saintonge, de nombreux porte-monnais ont été dérobés et le montant des vols atteint plus de 20.000 francs.

Un sous-lieutenant arrête un cheval emballé

Un cheval, attelé à une victoria, s'est emballé, hier, vers 4 heures, rue de Rivoli. N'ayant pu le contrôler, un sous-lieutenant de chasseurs s'est élancé à la tête de son cheval et parvint à le maîtriser. Acclamé par la foule, il refusa de faire son nom et se déroba aux félicitations.

Toujours les débits clandestins

M. Tanguy, chef adjoint de la Sûreté, a fait, la nuit dernière, une descente 105, rue de Prony, chez une femme Robert, 50 ans, qui tenait un débit clandestin. La tenancière avait été condamnée à 1.000 francs d'amende pour une affaire semblable.

FAITS DIVERS

13^e Arr. — Rue de Tolbiac, 137, on trouve asphyxiés par le gaz, Mme Fressonnet, 29 ans, et Mlle Florin, 25 ans, dans une chambre au 7^e étage. Une Fressonnet, épouse de Mlle Florin est la fille d'un état grave.

Rue Lahire, 14, Mme Marie Normand, 34 ans, a été tuée par un coup de feu, tiré par un individu qui s'est enfui. On attribue ce suicide à des chagrins intimes.

ACCIDENTS DE LA RUE

6^e Arr. — Rue Dauphine, M. Antonin Mignolet, 49 ans, tonnelier, demeurant Grande Rue, à Sèvres, est renversé par une automobile Mouton, à la Charité.

Rue Saint-Sulpice, M. Amédée Cuirot, 51 ans, coiffeur, domicilié 48, rue Valentin, monté sur une toiture, perd l'équilibre et tombe sur la rue et se fracture le bassin. Etat désespéré. A la mort.

INFORMATIONS POLITIQUES

La progressivité des amendes

Le groupe républicain socialiste de la Chambre a décidé de faire signer une proposition de loi tendant à instituer la progressivité des amendes suivant le revenu des délinquants.

Les condamnations prononcées seraient considérées comme adéquates aux revenus inférieurs à 3.000 francs et, pour les revenus supérieurs, elles seraient automatiquement majorées, suivant un tarif progressif calculé sur celui de l'impôt général sur le revenu.

La même règle s'appliquerait aux sociétés dont le revenu dépasse 3.000 francs.

Nos organisations défensives. — La commission de l'armée de la Chambre a entendu,

